



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 252
publié le 27 juin 2025**

Décisions émanant de l'administration générale (AG) 3

- Décision tarifaire n° 2025-43-AG du 9 avril 2025 - Tarif des actions de formation - Année universitaire 2025-20264
- Décision tarifaire n° 2025-50-AG du 10 juin 2025 - Portant modification de la DT n° 2025-15 AG - Tarif des actions de formation - Année universitaire 2025-2026..... 18
- Décision n° 2025-51 AG du 6 juin 2025 portant délégation de signature au chef du Pôle valorisation du patrimoine immobilier – Monsieur David NAVARRO 26
- Décision n° 2025-52 AG du 10 juin 2025 portant délégation de signature au directeur du Centre de formation des apprentis (CFA) Cnam Île-de-France - Monsieur Olivier LEFAIVRE 28
- Décision n° 2025-53 AG du 10 juin 2025 portant délégation de signature au directeur par intérim du développement et de Cnam Entreprises – Monsieur Sylvain FERRARI 31
- Décision n° 2025-54 AG du 11 juin 2025 portant délégation de signature au secrétaire général de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 10 – CCA – Monsieur Abdelaziz FEREDJ..... 34
- Décision n° 2025-55 AG du 13 juin 2025 portant modification des décisions 2024 -105 AG portant délégation de signature à l'adjoint de l'administratrice générale chargé de la recherche et de l'innovation - Monsieur Thierry HORSIN et n° 2022 - 88 AG portant délégation de signature à la directrice de la recherche -Madame Sandrine GUERIN..... 37
- Décision n° 2025-56 AG du 13 juin 2025 portant modification de la décision n° 2024-125 AG portant délégation de signature à la cheffe du pôle de gestion des EPN de la direction des affaires financières - Madame Laurence STROHMEYER 39
- Décision n° 2025-57 AG du 13 juin 2025 portant modification de la décision n° 2024-111 AG portant délégation de signature au directeur préfigurateur de l'Ecole d'ingénieurs du Cnam (EICnam) - Monsieur Stéphane LEFEBVRE..... 40
- Décision tarifaire n° 2025-58 AG du 16 juin 2025 - Tarifs des formations du Centre de représentation du Cnam au Maroc - Année universitaire 2025-2026..... 42

Décisions émanant de la direction nationale des formations (DNF).....47

- Note de règlement n°2025-15 /DNF du 19 mai 2025 relative aux mesures transitoires concernant l'unité d'enseignement - Enjeux des transitions écologiques : comprendre et agir (TED001)... 48
- Note de règlement n°2025-16/DNF du 21 mai 2025 - Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence..... 49

Décisions émanant de la direction de l'action régionale (DIRAR).....50

- Décision n° 2025-04 DIRAR portant renouvellement de la directrice du centre régional du Cnam en Pays de la Loire - Madame Laurence VAN ASTEN..... 51

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

Décision tarifaire n° 2025-43-AG

Tarif des actions de formation - Année universitaire 2025-2026

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le décret n° 2012-1246 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;

Vu le règlement intérieur du Cnam ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2019 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 juillet 2022 relative à la politique d'exonération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2024 relative à la politique tarifaire de l'établissement.

DECIDE :

Article 1 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public
- Pour les seules inscriptions à un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou à un titre d'ingénieur diplômé :
 - les étudiants boursiers sur critères sociaux
 - les étudiants titulaires d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union européenne
 - les étudiants étrangers titulaires d'une bourse du Gouvernement français
 - les pupilles de la Nation ou de l'Etat

Cette exonération ne s'applique pas à la micro-certification dont le tarif est fixé à l'article 9.

Article 2 - Exonération partielle

Bénéficie d'une exonération partielle (35 % du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS)
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)
- Demandeur d'emploi en fin de droits
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA)
- Personne placée sous-main de justice
- Ainsi que, hors le cas des inscriptions à un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou à un titre d'ingénieur diplômé :
 - les étudiants boursiers sur critères sociaux
 - les étudiants titulaires d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union européenne
 - les étudiants étrangers titulaires d'une bourse du Gouvernement français
 - les pupilles de la Nation ou de l'Etat

Cette exonération ne s'applique pas à la micro-certification dont le tarif est fixé à l'article 9.

Article 3 - Les tarifs aux unités d'enseignements à la carte du centre Cnam Paris :

Type d'enseignements	Nombre de crédits ECTS	Volume horaire de référence +/- 10% (heure)	Tarif tiers financeur	Tarif individuel
Par UE à la carte	2	22 h	345 €	69 €
Par UE à la carte	3	30 h	517 €	103 €
Par UE à la carte	4	40 h	690 €	138 €
Par UE à la carte	5	45 h	862 €	172 €
Par UE à la carte	6	50 h	1 035 €	207 €
Par UE à la carte	8	65 h	1 380 €	276 €
Par UE à la carte	9	70 h	1 552 €	310 €
Par UE à la carte	10	75 h	1 725 €	345 €
Par UE à la carte	12	75 h	2 070 €	414 €

Article 4 - Les tarifs aux Unités d'activités (UA) et cas particuliers du centre Cnam Paris :

Type d'enseignements	Nombre de crédits ECTS	Tarif tiers financeur	Tarif individuel
Par UA* (unité d'activité)	Quel que soit le nombre de crédits	1 035 €	207 €
<i>Cas particuliers :</i>			
MVA911 MVA912 MVA913	UE de remise à niveau non adossée à un nombre de crédit	690 €	138 €

*UA : la liste des UA sans prestation à l'élève avec un tarif égal à 0 € figure en fin de document

Article 5 - Tarifs des Doctorats ou Habilitation à diriger des recherches du centre Cnam Paris

	Tarif tiers financeur	Tarif individuel
Doctorat ou HDR pour trois années d'inscription	5 000€	Tarif ministériel en vigueur €
Doctorat ou HDR par année d'inscription supplémentaire	1 000€	

Les doctorants, inscrits au Cnam, bénéficient d'une exonération pour l'inscription à deux UES maximum par an.

Article 6 - Tarifs du bloc de compétences dans le cadre du compte personnel formation (CPF), au centre Cnam Paris

Un bloc de compétences est défini au préalable, par un ensemble d'unité d'enseignement.

Toute personne qui souhaite mobiliser son Compte Personnel Formation (MonCompteFormation) se verra appliquer ces tarifs. Ceux-ci ne peuvent prétendre à une exonération.

Nombre d'ECTS du bloc de compétences	Tarif du bloc de compétences
1 à 6 ECTS inclus	1 035 €
7 à 10 ECTS inclus	1 380 €
11 à 14 ECTS inclus	1 863 €
15 à 18 ECTS inclus	2 300 €
19 à 30 ECTS inclus	3 105 €

Article 7 - Unité d'enseignement « Enjeux des transitions écologiques : comprendre et agir (TED001)

L'UE TED001 est gratuite pour tout élève inscrits au Cnam au sein de l'Etablissement public et dans les centres Cnam en Région.

Cette UE est également gratuite pour l'ensemble des personnels du Cnam, sans condition de nombre de mois de contrat.

Article 8 - Tarifs 2025-2026

Les tarifs du centre Cnam Paris (colonne « entité ») s'appliquent lorsque la formation est réalisée sur deux années consécutives. S'il y a un changement de tarif annuel, c'est le tarif de la première année d'inscription qui sera retenu.

En cas de non validation de toutes les UES pour une inscription en « formule package » LP, masters et mastères spécialisés et/ou suite à une VAE partielle, sur une année :

-la poursuite de formation se fera sous la « formule à la carte », mais uniquement si le nombre des UES qui restent à valider est inférieur ou égal à 1/3 du nombre total des UES constituant le package.

-si le nombre des UES qui restent à valider est supérieur à 1/3 du nombre total des UES constituant le package, le paiement intégral du tarif annuel de la formule package est demandé.

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CCP	MR10801A	2	Master Droit, économie et gestion mention gestion des ressources humaines parcours GRH et transformations numériques	2300	650
CCP	MR14901A	1	Master Droit, économie, gestion mention Droit de l'entreprise	4600	1300
CCP	MR14901A	2	Master Droit, économie, gestion mention Droit de l'entreprise	2300	650
CFA-CNAM-IDF	MR14901B	1	Master Droit, économie, gestion mention Droit de l'entreprise en alternance	6800	-
CFA-CNAM-IDF	DUS0501B	1	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Informatique d'organisation et systèmes d'information (IOSI) parcours Technicien Développement, Sécurité et Exploitation En alternance	7500	-
CFA-CNAM-IDF	DUS0901A	1	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Assistant juridique	7500	-
CFA-CNAM-IDF	LP16101A	1	Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention Métiers du jeu vidéo parcours Arts Numériques	7300	-
CN-ENT	AST107	1	Socio-dynamique des organisations et stratégies d'acteur	1 596	798
CN-ENT	AST113	1	Marchés du travail et territoires de l'emploi	1 596	798
CN-ENT	AST118	1	Politiques et actions locales d'insertion professionnelle	1 596	798
CN-ENT	AST232	1	Sociologie des discriminations	760	380
CN-ENT	AST233	1	Discrimination et psychologie sociocognitive	760	380
CN-ENT	CCIO200A	1	Certificat de compétence Chargé d'action ergonomique	10 854	5 427
CN-ENT	CC17300A	1	Certificat de compétence Champs, théories et pratiques de l'ergonomie	3 770	1 885
CN-ENT	CC17300A	2	Certificat de compétence Champs, théories et pratiques de l'ergonomie	3 016	-
CN-ENT	CC14300A	1	Certificat de compétence Analyser et agir sur les conditions de travail	4 016	2 008
CN-ENT	CC14300A	2	Certificat de compétence Analyser et agir sur les conditions de travail	2 786	-
CN-ENT	CC17200A	1	Certificat de compétence Analyse de l'activité : Modèles, méthodes et techniques - 1	3 484	1 742
CN-ENT	CC15800A	1	Certificat de compétence Assistant(e) aux projets et parcours de vie	4 078	2 039
CN-ENT	CC16600A	1	Certificat de compétence Analyser le travail en vue de concevoir des projets de formation, de développement des compétences et de certification	3 828	1 914
CN-ENT	CC16600A	2	Certificat de compétence Analyser le travail en vue de concevoir des projets de formation, de développement des compétences et de certification	2 871	-
CN-ENT	CC16700A	1	Certificat de compétences Concevoir, gérer et piloter des projets (action, dispositifs, parcours) de formation et de certification	4 843	2 422
CN-ENT	CC16700A	2	Certificat de compétences Concevoir, gérer et piloter des projets (action, dispositifs, parcours) de formation et de certification	3 632	-
CN-ENT	CC16800A	1	Certificat de compétence Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale	3 857	1 929
CN-ENT	CC16800A	2	Certificat de compétence Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale	2 863	-
CN-ENT	CC16900A	1	Certificat de compétence Accompagner les personnes dans leur parcours de formation et de transition professionnelle	3 654	1 827
CN-ENT	CC16900A	2	Certificat de compétence Accompagner les personnes dans leur parcours de formation et de transition professionnelle	2 740	-
CN-ENT	CC17000A	1	Certificat de compétence Accompagnement en addictologie via le counseling Accompagnement en addictologie via le counseling	3 990	1 995
CN-ENT	CCE105	1	Pratiques écrites et orales de la communication professionnelle	1 890	945
CN-ENT	CCE113	1	Méthodologie de construction du mémoire	1 596	798
CN-ENT	CSI0300A	1	Certificat de spécialisation Intelligence Artificielle en Santé	4 800	2 400

CN-ENT	CS14200A	1	Certificat de spécialisation Conduire des projets de conception et de transformation technologique et organisationnelle du travail et des usages	4 894	2 447
CN-ENT	CS14200A	2	Certificat de spécialisation Conduire des projets de conception et de transformation technologique et organisationnelle du travail et des usages	3 942	-
CN-ENT	CS14800A	1	Certificat de spécialisation Diplomatie économique des ressources énergétiques, agricoles & minérales	4350	4350
CN-ENT	CPN9800A	1	Titre RNCP Niveau II Responsable de projets de formation	8 928	4464
CN-ENT	CPN9800A	2	Titre RNCP Niveau II Responsable de projets de formation	6696	-
CN-ENT	CPN98B10	1	Analyser le travail en vue de concevoir des projets de formation, de développement des compétences et de certification	3828	1914
CN-ENT	CPN98B10	2	Analyser le travail en vue de concevoir des projets de formation, de développement des compétences et de certification	2871	-
CN-ENT	CPN98B20	1	Concevoir, gérer et piloter des projets (actions, dispositifs, parcours) de formation et de certification	4 843	2 422
CN-ENT	CPN98B20	2	Concevoir, gérer et piloter des projets (actions, dispositifs, parcours) de formation et de certification	3 632	-
CN-ENT	CPN98B30	1	Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale	3 857	1 929
CN-ENT	CPN98B30	2	Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale	2 893	-
CN-ENT	CPN98B40	1	Accompagner les personnes dans leurs parcours de formation et de transition professionnelle	3 654	1 827
CN-ENT	CPN98B40	2	Accompagner les personnes dans leurs parcours de formation et de transition professionnelle	2 740	-
CN-ENT	DIU0400A	1	Diplôme inter-universitaire Philosophie, Ethique, Design dans les domaines de la Santé et du Soins	6 517	3 259
CN-ENT	DIU0400A	2	Diplôme inter-universitaire Philosophie, Ethique, Design dans les domaines de la Santé et du Soins	652	326
CN-ENT	DIU0500A	1	Diplôme inter-universitaire Commodity trading & responsabilité globale	6 800	6 800
CN-ENT	DIU0500A	2	Diplôme inter-universitaire Commodity trading & responsabilité globale	6 800	-
CN-ENT	DRS210	1	Droit et discriminations : agir contre les discriminations	760	380
CN-ENT	DU00300A	1	Diplôme d'Université Coordonnateur de parcours en santé	4032	2016
CN-ENT	ERG105	1	Introduction à l'Ergonomie : développement du travail, santé, performance et conception	2 728	1 364
CN-ENT	ERG117	1	Analyser et agir sur les conditions de travail (1)	2 772	1 386
CN-ENT	ERG132	1	Théories et modèles de l'activité humaine	2 300	1 150
CN-ENT	ERG135	1	Analyse de l'activité : Modèles, méthodes et techniques - 1	2 322	1 161
CN-ENT	ERG136	1	Analyse de l'activité : Modèles, méthodes et techniques - 2	2 322	1 161
CN-ENT	ERG137	1	Analyser et agir sur les conditions de travail (2)	2 583	1 292
CN-ENT	ERG146	1	Analyse du travail + Etude de terrain	2 450	1 225
CN-ENT	ERG156	1	Recherches en ergonomie (1) : produire et mobiliser des connaissances scientifiques	1 980	990
CN-ENT	ERG220	1	Concevoir en ergonomie : modèles et outils	2 160	1 080
CN-ENT	ERG226	1	Concevoir en ergonomie : conduite de projets	2 205	1 103
CN-ENT	ERG227	1	Innover et concevoir des produits et services	2 160	1 080
CN-ENT	FCFF03	1	Formation de formateur certification APPV	1386	693
CN-ENT	FCTI01	1	Les voies Restauratives – Approches Préventives et Restauratives avec des jeunes et/ou des adultes	1968	984
CN-ENT	FCZM40	1	Panorama de la fatigue des matériaux et des structures	2700	1350
CN-ENT	FCZM41	1	Le grenailage de précontrainte	1902	951
CN-ENT	FCZM43	1	contraintes résiduelles : influence sur la durée de vie et la sécurité	2580	1290
CN-ENT	FPG225	1	Gestion de la diversité en ressources humaines	760	380
CN-ENT	LP11001A	1	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle parcours Insertion sociale et professionnelle	8 716	4 358

CN-ENT	LP11001A	2	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle parcours Insertion sociale et professionnelle	5 950	-
CN-ENT	LP11001A	3	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle parcours Insertion sociale et professionnelle	872	436
CN-ENT	LG04106A	1	Licence Sciences humaines et sociales mention sciences sociales parcours Formateurs de parcours en alternance pour CCCA-BTP et IP2A	0	0
CN-ENT	MR14201A	1	Master Sciences humaines et sociales mention Ergonomie parcours Intervenir en ergonomie - année 1	12 180	6 090
CN-ENT	MR14201A	1	Master Sciences humaines et sociales mention Ergonomie parcours Intervenir en ergonomie - année 2	12 350	6 175
CN-ENT	MR142B10	1	Champs, théories et pratiques de l'ergonomie	3 770	1 885
CN-ENT	MR142B10	2	Champs, théories et pratiques de l'ergonomie	3 016	-
CN-ENT	MR142B40	1	Analyser et agir sur les conditions de travail	4 016	2 008
CN-ENT	MR142B40	2	Analyser et agir sur les conditions de travail	3 214	-
CN-ENT	MR142B50	1	Analyser l'activité : modèles, méthodes et techniques - 1	3 484	1 742
CN-ENT	MR142B50	2	Analyser l'activité : modèles, méthodes et techniques - 2	2 786	-
CN-ENT	MR142B70	1	Conduire des projets de conception et de transformation technologique et organisationnelle du travail et des usages	4 894	2 447
CN-ENT	MR142B70	2	Conduire des projets de conception et de transformation technologique et organisationnelle du travail et des usages	3 942	-
CN-ENT	TED001	1	Enjeux des transitions écologiques: comprendre et agir	0	0
CN-ENT	TRS104	1	Cadre environnemental et institutionnel du projet d'insertion professionnelle	2 052	1 026
CN-ENT	TRS103	1	Publics en difficulté et intervention sociale	1 596	798
CN-ENT	TRS107	1	Conduite de projets collectifs en insertion professionnelle	2 052	1 026
CN-ENT	LG04106A	1	Licence Générale Sciences Humaines et Sociales parcours formateur de l'alternance	0	0
EICNAM	CYC9102A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité informatique parcours Intelligence artificielle et optimisation	960	480
EPN05	MR11605A	1	Master Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Préparation à l'agrégation en informatique	2070	1035
EPN07	CSO400A	1	Certificat de spécialisation Global Health	3450	1725
EPN07	MSO900A	1	Mastère spécialisé (label conférence des grandes écoles) Santé publique	14950	7475
EPN07	MSO900A	2	Mastère spécialisé (label conférence des grandes écoles) Santé publique	7475	3738
EPN07	MSO900A	3	Mastère spécialisé (label conférence des grandes écoles) Santé publique	7475	3738
EPN07	MSO900A	4	Mastère spécialisé (label conférence des grandes écoles) Santé publique	196	196
EPN09	MR12701A	1	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance EMCA	6600	6600
EPN09	MR12701C	2	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	6600	6600
EPN09	MR12701C	3	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	255	255
EPN09	MR12701C	4	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	340	340
EPN09	MR12701C	5	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	425	425

EPN09	MRI2701C	79	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	1980	1980
EPN09	MRI2701C	80	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	2090	2090
EPN09	MRI2701C	81	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	2200	2200
EPN09	MRI2701C	82	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	2310	2310
EPN09	MRI2701C	83	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	2420	2420
EPN09	MRI2701C	84	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	2530	2530
EPN09	MRI2701C	85	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	2640	2640
EPN09	MRI2701C	86	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	2750	2750
EPN09	MRI2701C	87	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	2860	2860
EPN09	MRI2701C	88	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	2970	2970
EPN09	MRI2701C	89	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	3080	3080
EPN09	MRI2701C	90	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	3190	3190
EPN09	MRI2701C	91	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	3300	3300
EPN09	MRI2701C	92	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	3410	3410
EPN09	MRI2701C	93	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	3520	3520
EPN09	MRI2701C	94	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	3630	3630
EPN09	MRI2701C	95	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	3740	3740
EPN09	MRI2701C	96	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	3850	3850
EPN09	MRI2701C	97	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	3960	3960
EPN09	MRI2701C	98	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	4070	4070
EPN09	MRI2701C	99	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Professionnels	4180	4180
EPN11	CC16300A	1	Certificat de compétence Déclarant en douane	3000	1500
EPN11	LTR136	1	Déclaration et conseils en douane	1114	557
EPN11	CPN0700A	2	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle en économie sociale et solidaire	5002	2501
EPN14	DRMO01	1	Initiation aux études juridiques immobilières	1000	500
EPN14	DRMO02	1	Droit de la propriété immobilière	1000	500

EPN14	DRM101	1	Planification urbaine et autorisations d'urbanisme	1000	500
EPN14	DRM106	1	Copropriété et ensembles immobiliers	1000	500
EPN14	DRM108	1	Économie immobilière	1000	500
EPN14	DRM110	1	Droit du logement social	1000	500
EPN14	DRM113	1	Contrats de vente d'immeubles	1000	500
EPN14	DRM115	1	Responsabilité et assurance des constructeurs	1000	500
EPN14	DRM116	1	Comptabilité immobilière	1000	500
EPN14	DRM119	1	Enjeux environnementaux et immobilier	1000	500
EPN14	DRM121	1	Statut et déontologie des professions immobilières	500	250
EPN14	DRM129	1	Financement immobilier privé	500	250
EPN14	DRM131	1	Marchés privés de travaux et de maîtrise d'oeuvre	500	250
EPN14	DRM132	1	Marchés publics de travaux et de maîtrise d'oeuvre	500	250
EPN14	DRM133	1	Baux d'habitation	500	250
EPN14	DRM134	1	Baux commerciaux	500	250
EPN14	DRM137	1	Techniques de négociation immobilière	500	250
EPN14	DRM138	1	Introduction à la technologie des bâtiments	500	250
EPN14	DRM139	1	Introduction à la pathologie des bâtiments	500	250
EPN14	DRM139	1	Introduction à la pathologie des bâtiments	500	250
EPN14	DRM140	1	Fiscalité immobilière générale	500	250
EPN14	DRM142	1	Sociétés immobilières	500	250
EPN14	DRM143	1	Statuts d'occupation des biens immobiliers	500	250
EPN14	DRM144	1	Autorisations patrimoniales et archéologie préventive	500	250
EPN14	DRM145	1	Construction durable	500	250
EPN14	DRM146	1	Sécurité, accessibilité et confort des bâtiments	500	250
EPN14	DRM201	1	Aspects et déroulement de l'opération de promotion	500	250
EPN14	DRM202	1	Contrats de vente d'immeubles à construire ou à rénover	500	250
EPN14	DRM203	1	Contrats de délégation de maîtrise d'ouvrage	500	250
EPN14	DRM204	1	Fiscalité de l'opération immobilière	500	250
EPN14	DRM205	1	Réglementation des chantiers	500	250
EPN14	DRM206	1	Constructions et usages du numérique	500	250
EPN14	DRM213	1	Techniques d'estimation des biens et droits immobiliers	1000	500
EPN14	DRM214	1	Méthodologie de l'opération et du rapport d'expertise	500	250
EPN14	DRM215	1	Expertise judiciaire immobilière	500	250
EPN14	DRM216	1	Gestion d'actifs immobiliers	500	250
EPN14	DRM217	1	Éléments d'analyse financière	500	250
EPN14	DRM223	1	Organisation juridique de l'immeuble bâti	500	250
EPN14	DRM224	1	Langue étrangère	500	250
EPN14	DRM225	1	Performance environnementale des bâtiments	500	250
EPN14	LGO36C2A	1	Comptabilité immobilière	800	-
EPN14	LGO36C3A	1	Transaction immobilière	1600	-
EPN14	LGO36C6A	1	Fondamentaux juridiques des activités immobilières	1600	-
EPN14	LGO36C7A	1	Gestion immobilière	2400	-
EPN14	LGO36C8A	1	Pilotage de travaux immobiliers	1200	-
EPN14	MR132B10	1	Aspects économiques, financiers et organisationnels des activités immobilières	2400	-
EPN14	MR132B20	1	Enjeux urbains, environnementaux et patrimoniaux des activités immobilières	2400	-
EPN14	MR132B30	1	Cadre technique et juridique des travaux immobiliers	2000	-
EPN14	UADROH	1	Mémoire de recherche	200	100
EPN14	UADROW	1	Mémoire de recherche	500	250
EPN15	CC15400A	1	Certificat de compétence Manager commercial	2760	1380
EPN15	CC15400A	40	Certificat de compétence Manager commercial	920	460
EPN15	CPN3100A	1	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	8600	2300
EPN15	CPN3100A	21	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	4300	1150
EPN15	CPN3100A	22	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	4500	1150
EPN15	CPN3100A	41	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	2600	700
EPN15	CPN3100A	42	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	1350	400
EPN15	CPN3100A	44	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	1075	350

EPN15	CPN3100A	40	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	500	200
EPN15	CPN3100A	50	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	1070	285
EPN15	CPN31B10	1	Management de projets d'information	2150	575
EPN15	CPN31B20	1	Structuration de l'information	2150	575
EPN15	CPN31B30	1	Veille informationnelle et documentaire	2150	575
EPN15	CPN31B40	1	GED, records management et archivage	2150	575
EPN15	CRN0500A	1	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'unité opérationnelle	21000	18000
EPN15	CRN0500A	21	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'unité opérationnelle	10500	9000
EPN15	CRN0500A	41	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'unité opérationnelle	1000	1000
EPN15	CRN0500A	42	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'unité opérationnelle	2000	2000
EPN15	CRN0500A	43	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'unité opérationnelle	3000	3000
EPN15	CRN0500A	44	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'unité opérationnelle	4000	4000
EPN15	CRN0500A	45	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'unité opérationnelle	5000	5000
EPN15	CRN0500A		Titre RNCP Niveau 7 Manager d'unité opérationnelle	2600	2600
EPN15	CSI0700A	1	Certificat de spécialisation Décoder le monde qui vient	4140	2070
EPN15	CS9800A	1	Certificat de spécialisation Marketing et Retail dans un monde digital	3450	1725
EPN15	CS9800A	40	Certificat de spécialisation Marketing et Retail dans un monde digital	920	460
EPN15	CS9900A	1	Certificat de spécialisation Intégration vente et marketing	3450	1725
EPN15	CS9900A	40	Certificat de spécialisation Intégration vente et marketing	920	460
EPN15	DBA0101A	3	Diplôme d'établissement DBA Doctorate of Business Administration	12160	12160
EPN15	DBA0101A	44	Diplôme d'établissement DBA Doctorate of Business Administration	6000	6000
EPN15	DET1001A	22	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours Project Management	5460	2730
EPN15	DET1001A	41	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours Project Management	800	800
EPN15	DET1001A	42	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours Project Management	1600	1600
EPN15	DET1001A	43	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours Project Management	2400	2400
EPN15	DET1001A	44	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours Project Management	3200	3200
EPN15	DET1002A	22	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours E-business and digital marketing	5460	2730
EPN15	DET1002A	41	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours E-business and digital marketing	800	800
EPN15	DET1002A	42	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours E-business and digital marketing	1600	1600
EPN15	DET1002A	43	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours E-business and digital marketing	2400	2400
EPN15	DET1002A	44	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours E-business and digital marketing	3200	3200
EPN15	DET1003A	22	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours International Business and Corporate Development	5460	2730
EPN15	DET1003A	41	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours International Business and Corporate Development	800	800
EPN15	DET1003A	42	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours International Business and Corporate Development	1600	1600
EPN15	DET1003A	43	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours International Business and Corporate Development	2400	2400
EPN15	DET1003A	44	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours International Business and Corporate Development	3200	3200

EPN15	DET1004A	22	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours Sustainable Development and Quality Management	5460	2730
EPN15	DET1004A	41	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours Sustainable Development and Quality Management	800	800
EPN15	DET1004A	42	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours Sustainable Development and Quality Management	1600	1600
EPN15	DET1004A	43	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours Sustainable Development and Quality Management	2400	2400
EPN15	DET1004A	44	Diplôme d'établissement Master of Science in Management parcours Sustainable Development and Quality Management	3200	3200
EPN15	MR12001A	2	Master Droit, économie et gestion mention entrepreneuriat et management de projet parcours Management de projet et d'affaires	10143	5072
EPN15	MR12001A	21	Master Droit, économie et gestion mention entrepreneuriat et management de projet parcours Management de projet et d'affaires	5072	2536
EPN15	MR12001A	41	Master Droit, économie et gestion mention entrepreneuriat et management de projet parcours Management de projet et d'affaires	920	460
EPN15	MR12001A	42	Master Droit, économie et gestion mention entrepreneuriat et management de projet parcours Management de projet et d'affaires	1840	920
EPN15	MR12001A	43	Master Droit, économie et gestion mention entrepreneuriat et management de projet parcours Management de projet et d'affaires	2760	1380
EPN15	MR12001A	44	Master Droit, économie et gestion mention entrepreneuriat et management de projet parcours Management de projet et d'affaires	3680	1840
EPN15	MR12001A	45	Master Droit, économie et gestion mention entrepreneuriat et management de projet parcours Management de projet et d'affaires	4600	2300
EPN15	MR12101A	2	Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Management des Risques QSE (Qualité, Sécurité, Environnement, Santé) et RSE	9108	4554
EPN15	MR12101A	21	Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Management des Risques QSE (Qualité, Sécurité, Environnement, Santé) et RSE	4554	2277
EPN15	MR12101A	41	Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Management des Risques QSE (Qualité, Sécurité, Environnement, Santé) et RSE	920	460
EPN15	MR12101A	42	Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Management des Risques QSE (Qualité, Sécurité, Environnement, Santé) et RSE	1840	920
EPN15	MR12101A	43	Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Management des Risques QSE (Qualité, Sécurité, Environnement, Santé) et RSE	2760	1380
EPN15	MR12101A	44	Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Management des Risques QSE (Qualité, Sécurité, Environnement, Santé) et RSE	3680	1840
EPN15	MR12101A		Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Management des Risques QSE (Qualité, Sécurité, Environnement, Santé) et RSE	2420	1260
EPN15	MR12500A	1	Master Droit, économie, gestion, mention management parcours Organisation et conduite du changement	8600	4300
EPN15	MR12500A	2	Master Droit, économie, gestion, mention management parcours Organisation et conduite du changement	13400	6700
EPN15	MR12500A	21	Master Droit, économie, gestion, mention management parcours Organisation et conduite du changement	6783	3392

EPN15	MR12500A	23	Master Droit, économie, gestion, mention management parcours Organisation et conduite du changement	4104	2052
EPN15	MR12500A	41	Master Droit, économie, gestion, mention management parcours Organisation et conduite du changement	1080	540
EPN15	MR12500A	42	Master Droit, économie, gestion, mention management parcours Organisation et conduite du changement	2160	1080
EPN15	MR12500A	43	Master Droit, économie, gestion, mention management parcours Organisation et conduite du changement	3240	1620
EPN15	MR12500A	44	Master Droit, économie, gestion, mention management parcours Organisation et conduite du changement	4320	2160
EPN15	MR12500A		Master Droit, économie, gestion, mention management parcours Organisation et conduite du changement	4120	2060
EPN15	MR13401A	2	Master Droit, économie et gestion mention management stratégique parcours stratégie d'entreprise dans un monde multipolaire, digitalisé et chahuté	10143	5072
EPN15	MR13401A	21	Master Droit, économie et gestion mention management stratégique parcours stratégie d'entreprise dans un monde multipolaire, digitalisé et chahuté	5072	2536
EPN15	MR13401A	41	Master Droit, économie et gestion mention management stratégique parcours stratégie d'entreprise dans un monde multipolaire, digitalisé et chahuté	920	460
EPN15	MR13401A	42	Master Droit, économie et gestion mention management stratégique parcours stratégie d'entreprise dans un monde multipolaire, digitalisé et chahuté	1840	920
EPN15	MR13401A	43	Master Droit, économie et gestion mention management stratégique parcours stratégie d'entreprise dans un monde multipolaire, digitalisé et chahuté	2760	1380
EPN15	MR13401A	44	Master Droit, économie et gestion mention management stratégique parcours stratégie d'entreprise dans un monde multipolaire, digitalisé et chahuté	3680	1840
EPN15	MR13401A	45	Master Droit, économie et gestion mention management stratégique parcours stratégie d'entreprise dans un monde multipolaire, digitalisé et chahuté	4600	2300

Article 9 – Tarif de la micro-certification

Micro-certification 100% à distance : 30 euros de l'heure dans la limite de 30 heures par certification ;

Micro-certification en partie à distance et en présentiel :

- 90 euros de l'heure pour une durée de formation inférieure à 15 heures ;
- 75 euros de l'heure pour une durée de formation supérieure ou égale à 15 heures

A partir de 5 inscrits à une même micro-certification par un même employeur : 10% de remise est attribuée sur la facture globale au financeur.

A partir de 10 inscrits à une même micro-certification par un même employeur : 20% de remise est attribuée sur la facture globale au financeur.

Article 10 - Validité de la présente décision

La présente décision tarifaire complète la décision tarifaire 2025 - 15 - AG du 4 février 2025.

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 09/04/2025



L'administratrice générale

Décision tarifaire n° 2025-50 AG

Portant modification de la DT n° 2025-15 AG

Tarif des actions de formation - Année universitaire 2025- 2026

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,
 Vu le Code du travail ;
 Vu le Code de l'éducation ;
 Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
 Vu le règlement intérieur du Cnam ;
 Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 juillet 2022 relative à la politique d'exonération ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2024 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
 Vu la décision n° 2025-15 AG du 4 février 2025 modifié portant tarification des actions de formation 2025-2026,

DECIDE :

Article 1 : A l'article 8 de la décision 2025-15 AG susvisée, les lignes suivantes :

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CCP	MR14401A	1	Master Droit, économie et gestion mention management et commerce international parcours mondialisation appliquée	4600	1300
CCP	MR14401A	2	Master Droit, économie et gestion mention management et commerce international parcours mondialisation appliquée	2300	650
EPN12	UASAOD	1	Thèse professionnelle	2000	1000

sont remplacées par

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CCP	MR15701A	1	Master Droit, économie et gestion mention management et commerce international parcours mondialisation appliquée	4600	1300

CCP	MR15701A	2	Master Droit, économie et gestion mention management et commerce international parcours mondialisation appliquée	2300	650
EPN12	UASAOD	1	Thèse professionnelle	1035	207

Au même article, sont ajoutés les lignes suivantes :

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CCP	CEVAE-1	1	VAE sans accompagnement	-	380
CCP	CEAVES	1	Validation des études supérieures	-	110
CCP	LP14000A	3	Licence professionnelle Sciences technologies, santé mention qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement parcours Evaluation et gestion des risques pour la santé/sécurité dans les entreprises	1150	315
CCP	MR10501A	11	Master Droit, économie, gestion mention Urbanisme et aménagement parcours aménagement, villes et territoires	4600	1300
CCP	MR15801A	1	Master Droit, économie, gestion mention Droit de l'entreprise	4600	1300
CCP	MR15801A	2	Master Droit, économie, gestion mention Droit de l'entreprise	2300	650
CCP	MR16501	2	Droit, économie et gestion mention marketing, vente parcours Intelligence marketing et entreprise responsable	2300	650
EPN12	UASAON	1	Mémoire fin études	1035	207
EPN09	LP10001B	60	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	4 050	4 050
EPN09	LP10001B	2	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	135	135
EPN09	LP10001B	4	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	270	270
EPN09	LP10001B	5	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	338	338

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN09	LP10001B	6	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	405	405
EPN09	LP10001B	7	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	473	473
EPN09	LP10001B	8	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	540	540
EPN09	LP10001B	9	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	608	608
EPN09	LP10001B	10	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	675	675
EPN09	LP10001B	12	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	810	810
EPN09	LP10001B	13	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	878	878
EPN09	LP10001B	14	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	945	945
EPN09	LP10001B	15	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 013	1 013
EPN09	LP10001B	16	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 080	1 080
EPN09	LP10001B	17	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 148	1 148
EPN09	LP10001B	18	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 215	1 215

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN09	LP10001B	19	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 283	1 283
EPN09	LP10001B	20	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 350	1 350
EPN09	LP10001B	21	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 418	1 418
EPN09	LP10001B	22	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 485	1 485
EPN09	LP10001B	23	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 553	1 553
EPN09	LP10001B	24	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 620	1 620
EPN09	LP10001B	25	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 688	1 688
EPN09	LP10001B	26	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 755	1 755
EPN09	LP10001B	27	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 823	1 823
EPN09	LP10001B	28	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 890	1 890
EPN09	LP10001B	29	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	1 956	1 956
EPN09	LP10001B	30	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 025	2 025

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN09	LP10001B	31	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 093	2 093
EPN09	LP10001B	32	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 160	2 160
EPN09	LP10001B	33	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 228	2 228
EPN09	LP10001B	34	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 295	2 295
EPN09	LP10001B	35	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 363	2 363
EPN09	LP10001B	36	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 430	2 430
EPN09	LP10001B	37	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 498	2 498
EPN09	LP10001B	38	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 565	2 565
EPN09	LP10001B	39	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 633	2 633
EPN09	LP10001B	40	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 700	2 700
EPN09	LP10001B	41	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 768	2 768
EPN09	LP10001B	42	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 835	2 835

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN09	LP10001B	43	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 903	2 903
EPN09	LP10001B	44	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	2 970	2 970
EPN09	LP10001B	45	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 038	3 038
EPN09	LP10001B	46	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 105	3 105
EPN09	LP10001B	47	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 173	3 173
EPN09	LP10001B	48	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 240	3 240
EPN09	LP10001B	49	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 308	3 308
EPN09	LP10001B	50	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 375	3 375
EPN09	LP10001B	51	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 443	3 443
EPN09	LP10001B	52	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 510	3 510
EPN09	LP10001B	53	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 578	3 578
EPN09	LP10001B	54	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 645	3 645

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN09	LP10001B	55	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 713	3 713
EPN09	LP10001B	56	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 780	3 780
EPN09	LP10001B	57	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 848	3 848
EPN09	LP10001B	58	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en formation continue	3 915	3 915
EPN15	MR16001A		Master Chef de projet en stratégie et gouvernance de l'information	5000	1300
EPN15	MR16001A		Master Chef de projet en stratégie et gouvernance de l'information Stage pratique obligatoire		
EPN15	MR16001A		Master Chef de projet en stratégie et gouvernance de l'information	3000	800
EPN15	MR16001A		Master Chef de projet en stratégie et gouvernance de l'information 1 unité	500	200
EPN15	MR16001A		Master Chef de projet en stratégie et gouvernance de l'information 2 unités	1000	400
EPN15	MR16001A		Master Chef de projet en stratégie et gouvernance de l'information 3 unités	1500	600
EPN15	MR16001A		Master Chef de projet en stratégie et gouvernance de l'information 4 unités	2000	800
EPN15	MR16001A		Master Chef de projet en stratégie et gouvernance de l'information 5 unités	2500	800

Au même article, les lignes suivantes sont supprimées :

EPN15	CPN3100A	1	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	2300	8730
EPN15	CPN3100A	21	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	1150	4365
EPN15	CPN3100A	22	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	1150	4568
EPN15	CPN3100A	41	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	700	2639
EPN15	CPN3100A	42	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	400	1371
EPN15	CPN3100A	44	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	350	1092
EPN15	CPN3100A	40	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	200	508

EPN15	CPN3100A	50	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	285	1087
EPN15	CPN31B10	1	Management de projets d'information	575	2183
EPN15	CPN31B20	1	Structuration de l'information	575	2183
EPN15	CPN31B30	1	Veille informationnelle et documentaire	575	2183
EPN15	CPN31B40	1	GED, records management et archivage	575	2183

Article 2 : Validité de la présente décision

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le **10 JUIN 2025**

Pour l'administratrice générale
et par délégation

Florian CAHAGNE
Directeur général des services

DÉCISION N° 2025 - 51 AG
portant délégation de signature au chef du Pôle valorisation du patrimoine immobilier

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers :

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et, notamment, l'article 19,
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers - Mme FAUVARQUE-COSSON (Bénédictte),
Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu la délibération du conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers du 13 mars 2019 portant délégations du conseil d'administration à l'administrateur général,
Vu le contrat de travail n° 2025-0641 DRH conclu entre le Cnam et monsieur David NAVARRO le 27 mai 2025,

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Désignation du délégataire

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale des services adjointe chargée de la valorisation du patrimoine immobilier et des moyens généraux, M. David NAVARRO, chef du pôle valorisation du patrimoine immobilier du Cnam, reçoit délégation à l'effet de signer les actes à caractère financier relevant de ses attributions, pris dans les conditions décrites aux articles suivants.

Article 2 – En matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement

Le responsable désigné à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer :

- les engagements de dépenses de fonctionnement et d'investissement liés à l'activité du pôle valorisation du patrimoine immobilier selon les règles d'organisation de l'achat public au Cnam, dans la limite de vingt mille euros hors taxes (20.000 € HT) par opération, quelle qu'en soit la forme, y compris les contrats de la commande publique (bon de commande, lettre de commande, convention de fonctionnement ou de sous-traitance, marché, avenant, mise au point, lettre de rejet, bordereaux de régie d'avances, etc.), à l'exclusion des baux immobiliers et des engagements liés aux recrutements des personnels,
- les certificats de service fait pour les dépenses engagées concernant le pôle Valorisation du patrimoine immobilier,
- les déclarations de sous-traitance et les décomptes de pénalités relatifs aux actes d'engagement qu'il a effectués,
- les documents concernant la commande et l'exécution de travaux dans les locaux de l'établissement : les bons de commande dans la limite de quatre-vingt-dix mille euros hors taxe (90.000 € HT) par opération, les ordres de service (OS), les certificats de service fait, les certificats administratifs (notamment pour la restitution de la garantie, pour la validation des coefficients de révision de prix, etc.), l'état liquidatif de l'avance forfaitaire, le décompte mensuel, le décompte général et définitif (DGD), les procès-verbaux de réception et de levée des réserves.

Article 3 – Abrogation

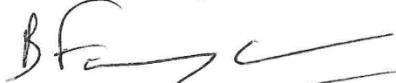
La présente décision abroge toute délégation antérieure consentie en raison des mêmes fonctions.

Article 4 – Exécution et date d'effet

Le chef du pôle valorisation du patrimoine immobilier et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 6 juin 2025

L'administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Diffusion :

- Monsieur David NAVARRO, chef du pôle valorisation du patrimoine immobilier

Copie à :

- Monsieur Christian JOSEPH, agent comptable
- Monsieur Florian CAHAGNE, directeur général des services
- Madame Geneviève DAUMAS, directrice générale des services adjointe chargée de la valorisation du patrimoine immobilier et des moyens généraux
- Madame Perrine FRANZI, directrice des ressources humaines
- Madame Anne DUSSOLLE, directrice des affaires financières

DÉCISION N° 2025 - 52 AG
portant délégation de signature au directeur du Centre de formation
des apprentis (CFA) Cnam Île-de-France

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers :

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et, notamment, l'article 19,
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers – Mme FAUVARQUE-COSSON (Bénédicte),
Vu le règlement intérieur du Cnam,
Vu la délibération du conseil d'administration du 13 mars 2019 portant délégations du conseil d'administration à l'administrateur général du Cnam,
Vu la décision n° 10-12 SG du 4 février 2010 portant création d'un Centre de formation par apprentissage Cnam Ile-de-France (CFA Cnam Ile-de-France),
Vu la décision n° 2025-0654 DRH du 4 juin 2025 portant nomination du directeur du centre de formation d'apprentis (CFA), monsieur Olivier LEFAIVRE,

DÉCIDE :

Article 1 - Désignation du délégataire

Monsieur Olivier LEFAIVRE, directeur du centre de formation des apprentis (CFA) Cnam Ile-de-France, reçoit délégation à l'effet de signer les actes relevant de ses attributions, dans les conditions décrites aux articles suivants.

Article 2 - Engagement de la dépense

Dans la limite d'un montant par opération de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 €) HT, le responsable désigné à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de procéder à l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'activité du CFA Cnam Ile-de-France quelle qu'en soit la forme, y compris les contrats de la commande publique (bon de commande, lettre de commande, convention de fonctionnement ou de sous-traitance, marché, avenant, mise au point, lettre de rejet, bordereau de régie d'avances, etc.).

Cette délégation s'exerce conformément à la réglementation relative à la commande publique, dans le cas où elle est applicable.

Sont exclus de la présente délégation les engagements de dépenses concernant les baux immobiliers et les engagements de dépense d'investissement de travaux immobiliers.

Article 3 - Certification du service fait et autres actes d'exécution

Le responsable désigné à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de :

- certifier le service fait relatif aux dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées par le CFA Cnam Île-de-France ;

- certifier les états de service fait des personnels permanents ou temporaires placés sous son autorité, sous forme de vacations, d'heures supplémentaires ou complémentaires (administratives, techniques et d'enseignement), de gratification de stage ;
- signer les déclarations de sous-traitance et les décomptes de pénalités relatifs aux actes d'engagement effectués conformément à l'article 2.

Article 4 - Recrutement de chargés d'enseignement vacataires, membres de jury et conférenciers

Le responsable désigné à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer les décisions de recrutement de chargés d'enseignement vacataires, de membres de jury et de conférenciers.

Cette délégation implique pour le délégataire, d'assumer la responsabilité de la sélection et du recrutement des intéressés, du contrôle de validité des dossiers, de l'envoi des états de service fait et du suivi des réalisations.

Article 5 – Ordres de mission

Le responsable désigné à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer :

- les ordres de mission des personnes placées sous son autorité ou invitées dans le cadre des activités du CFA Cnam Ile-de-France ;
- les états de frais relatifs à l'ensemble des missions réalisées dans le cadre des activités du CFA Cnam Ile-de-France.

Cette délégation s'exerce dans le cadre de la réglementation définie par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, ainsi que par les titres 2 et 6 du décret n° 86-416 du 12 mars 1986 modifié fixant les conditions et modalités de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif.

Article 6 - Recettes

Le responsable désigné à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer, pour les actions relevant de sa responsabilité, à concurrence d'une valeur allant jusqu'à quatre-vingt-dix mille euros (90 000 €) TTC :

- les conventions et contrats de formation sous toutes leurs formes,
- les contrats d'apprentissage et de professionnalisation et tous documents rattachés (Cerfa, conventions etc.),
- les conventions de prestations de service.

Le responsable désigné à l'article 1^{er} reçoit délégation à l'effet de signer et de valider informatiquement, sur les plateformes des opérateurs de compétences (OPCO), les factures pro forma des OPCO relatives aux contrats d'apprentissage du CFA Cnam Ile-de-France.

Article 7 - En matière administrative et pédagogique

Le responsable désigné à l'article 1^{er} reçoit délégation à l'effet de signer :

- les attestations de suivi de formation et de fin de formation (certificats de réalisation, notamment),
- les relevés de notes,
- les attestations d'inscription et certificats de scolarité,
- les conventions de stage,
- les décisions d'aménagement individualisé d'études et d'examens établies en application des articles D. 613-26 et suivants du Code de l'éducation.

Article 8 – Abrogation

La présente décision abroge toute délégation antérieure consentie en raison des mêmes fonctions.

Article 9 – Exécution et date d'effet

Le directeur du centre de formation des apprentis (CFA) Cnam Ile-de-France et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 10 juin 2025

L'administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Diffusion :

- Monsieur Olivier LEFAIVRE, directeur par intérim du CFA Cnam Île-de-France

Copie à :

- Monsieur Christian JOSEPH, agent comptable
- Monsieur Larry BEN SIMHON, adjoint à l'AG chargé de la formation
- Monsieur Florian CAHAGNE, directeur général des services
- Madame Perrine FRANZI, directrice des ressources humaines
- Madame Anne DUSSOLLE, directrice des affaires financières

DÉCISION N° 2025-53 AG
portant délégation de signature au directeur par intérim
du développement et de Cnam Entreprises

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers :

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et, notamment, l'article 19,
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers – Mme Bénédicte FAUVARQUE-COSSON,
Vu le règlement intérieur du Cnam,
Vu la délibération du conseil d'administration du 13 mars 2019 portant délégations du conseil d'administration à l'administrateur général du Cnam,
Vu la décision n° 2016-05 AG du 10 février 2016 portant création de Cnam Entreprises,
Vu la décision n° 2025-0669 DRH du 2 juin 2025 portant nomination du directeur par intérim du développement et de Cnam Entreprises,

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Désignation du délégataire

M. Sylvain FERRARI, directeur par intérim du développement et de Cnam Entreprises, reçoit délégation à l'effet de signer les actes relevant de ses attributions, dans les conditions décrites aux articles suivants.

Article 2 – Engagement de la dépense

Dans la limite d'un montant par opération de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 €) HT, le responsable désigné à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de procéder à l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'activité de Cnam Entreprises, quelle qu'en soit la forme, y compris les contrats de la commande publique (bon de commande, lettre de commande, convention de fonctionnement ou de sous-traitance, marché, avenant, mise au point, lettre de rejet, bordereaux de régie d'avances, etc.).

Dans le cas où elle est applicable, cette délégation s'exerce conformément à la réglementation relative aux procédures de marchés publics.

Sont exclus de la présente délégation les engagements de dépenses concernant les baux immobiliers, les engagements de dépenses d'investissement de travaux immobiliers, ainsi que les engagements de dépenses liées au recrutement des personnels.

Article 3 – Certification du service fait

Le responsable désigné à l'article 1er de la présente décision reçoit délégation à l'effet de :

- certifier le service fait relatif aux dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées par Cnam Entreprises,
- certifier les états de service fait des personnels permanents ou temporaires placés sous son autorité, sous forme de vacations, d'heures supplémentaires ou complémentaires (administratives, techniques et d'enseignement),
- signer les déclarations de sous-traitance et les décomptes de pénalités relatifs aux actes d'engagement effectués conformément à l'article 2.

Article 4 – Conventions de stage

Le responsable désigné à l'article 1er de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer les conventions de stage tripartites dans lesquelles le Cnam est établissement de formation.

La signature des conventions de stage dans lesquelles le Cnam est entreprise d'accueil est réservée à la direction des ressources humaines.

Article 5 – Ordres de mission

Le responsable désigné à l'article 1er de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer :

- les ordres de mission des personnes placées sous son autorité ou invitées dans le cadre des activités de Cnam Entreprises,
- les états de frais relatifs à l'ensemble des missions réalisées dans le cadre des activités de Cnam Entreprises.

Cette délégation s'exerce dans le cadre de la réglementation définie par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, ainsi que par les titres 2 et 6 du décret n° 86-416 du 12 mars 1986 modifié fixant les conditions et modalités de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif.

Article 6 – Recettes

Le responsable désigné à l'article 1er de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer :

- les conventions de formation et de prestations de service ainsi que les devis, dont le montant est inférieur ou égal à quatre-vingt-dix mille euros (90.000 €) TTC.
Cette délégation s'exerce dans le cadre de la procédure d'instruction des conventions ou contrats de formation, de recherche ou internationales.
- les factures relatives aux droits d'inscription des formations effectuées dans le cadre de Cnam Entreprises,
- les états récapitulatifs des droits d'inscription des formations effectuées dans le cadre de Cnam Entreprises.

Article 7 – Abrogation

La présente décision abroge toute délégation antérieure consentie en raison des mêmes fonctions.

Article 8– Date d’effet

Le directeur par intérim du développement et de Cnam Entreprises et l’agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision qui prend effet au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de l’établissement.

Fait à Paris, le 10 juin 2025

L’administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Diffusion :

- Monsieur Sylvain FERRARI, directeur par intérim du développement et de Cnam Entreprises

Copie à :

- Monsieur Christian JOSEPH, agent comptable
- Monsieur Florian CAHAGNE, directeur général des services
- Madame Perrine FRANZI, directrice des ressources humaines
- Madame Anne DUSSOLLE, directrice des affaires financières

DÉCISION N° 2025 - 54 AG
portant délégation de signature au secrétaire général de l'équipe pédagogique nationale
(EPN) 10 – CCA

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers :

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et, notamment, l'article 19,
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers - Mme FAUVARQUE-COSSON (Bénédicte),
Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu la délibération du conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers du 13 mars 2019 portant délégations du conseil d'administration à l'administrateur général,
Vu la décision n° 2025-0694 DRH du 10 juin 2025 portant nomination de M. Abdelaziz FEREDJ en qualité de secrétaire général de l'EPN 10,

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Désignation du délégataire

Monsieur Abdelaziz FEREDJ, secrétaire général de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 10 – CCA, reçoit délégation à l'effet de signer les actes relevant de ses attributions, pris dans les conditions décrites aux articles suivants, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'EPN 10.

Article 2 – En matière financière

2.1. Engagement de la dépense

Dans la limite d'un montant par opération de vingt-cinq mille euros hors taxes (25.000 € HT), le responsable désigné à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de procéder à l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'activité de son EPN de rattachement, quelle qu'en soit la forme, y compris les contrats de la commande publique (bon de commande, lettre de commande, convention de fonctionnement ou de sous-traitance, marché, avenant, mise au point, lettre de rejet, bordereau de régie d'avances, etc.)..

Dans le cas où elle est applicable, cette délégation s'exerce conformément à la réglementation relative à la commande publique.

Sont exclus de la présente délégation les engagements de dépenses concernant les baux immobiliers, les engagements de dépenses d'investissement de travaux immobiliers, ainsi que les engagements de dépenses liées aux recrutements des personnels.

2.2. Certification du service fait et autres actes d'exécution

Le responsable désigné à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de :

- certifier le service fait relatif aux dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées par son EPN de rattachement,

- certifier les états de service fait des personnels permanents ou temporaires placés sous son autorité, sous forme de vacations, d'heures supplémentaires ou complémentaires (administratives, techniques et d'enseignement),
- signer les déclarations de sous-traitance et les décomptes de pénalités relatifs aux actes d'engagement effectués conformément à l'article 2.1.

2.3. Ordres de mission

Le responsable désigné à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer :

- les ordres de mission des personnes placées sous son autorité ou invitées dans le cadre des activités de son EPN de rattachement,
- les états de frais relatifs à l'ensemble des missions réalisées dans le cadre des activités de ladite EPN.

Cette délégation s'exerce dans le cadre de la réglementation définie par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, ainsi que par les titres 2 et 6 du décret n° 86-416 du 12 mars 1986 modifié fixant les conditions et modalités de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif.

2.4. Recettes

Le responsable désigné à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer :

- les conventions de formation et de prestation de services ainsi que les devis, dont le montant est inférieur ou égal à vingt-cinq mille euros toutes taxes comprises (25.000 € TTC) et, pour les premières, la durée est inférieure à quatre années,
- les états de droits récapitulatifs des droits d'inscription de son EPN de rattachement.

Cette délégation s'exerce dans le cadre de la procédure d'instruction des conventions de formation, de recherche ou internationales. La signature des conventions de recherche comportant une clause de valorisation reste du ressort de l'administrateur général.

Article 3 – En matière pédagogique

Hors périmètre du Centre Cnam Paris, le responsable désigné à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer :

- les attestations de réussite,
- les conventions de formation individuelles ou financées,
- les conventions de stage triparties dans lesquelles le Cnam est établissement de formation,
- les conventions de stage établies à l'occasion de l'accueil de stagiaires au sein de son entité de rattachement, ainsi que les états liquidatifs et autres annexes y afférentes.

Article 4 – En matière électorale

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'EPN 10, le responsable désigné à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer les actes suivants concernant les élections de représentants des personnels et des élèves organisées au sein de son EPN de rattachement :

- les calendriers électoraux, à l'exception des calendriers pris pour le renouvellement général des conseils d'EPN,
- les listes électorales,
- les listes de candidatures,
- les décisions fixant la composition des bureaux de vote, à l'exception des décisions prises pour le renouvellement général du conseil de l'EPN 10.

Article 5 – Abrogation

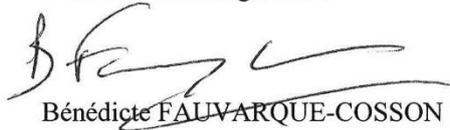
La présente décision abroge toute délégation antérieure consentie en raison des mêmes fonctions.

Article 6 – Exécution et date d'effet

Le secrétaire général de l'EPN 10 et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 11 juin 2025

L'administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Diffusion :

- Monsieur Abdelaziz FEREDJ, secrétaire général de l'EPN 10

Copie à :

- Monsieur Christian JOSEPH, agent comptable
- Monsieur Florian CAHAGNE, directeur général des services
- Monsieur Laurent CAPPELLETTI, directeur de l'EPN 10
- Madame Anne DUSSOLLE, directrice des affaires financières
- Madame Perrine FRANZI, directrice des ressources humaines

DÉCISION N° 2025 – 55 AG
portant modification des décisions
n° 2024 – 105 AG portant délégation de signature à l'adjoint de l'administratrice générale
chargé de la recherche et de l'innovation
– Monsieur Thierry HORSIN
et n° 2022 – 88 AG portant délégation de signature à la directrice de la recherche
– Madame Sandrine GUERIN

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et, notamment, l'article 19,

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers – Mme FAUVARQUE-COSSON (Bénédictine),

Vu le règlement intérieur en vigueur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam dans sa séance plénière du 13 mars 2019, portant délégations du conseil d'administration du Cnam à l'administrateur général du Cnam,

Vu la décision n° 2024 – 105 AG du 9 septembre 2024 portant délégation de signature à l'adjoint de l'administratrice générale chargé de la recherche et de l'innovation

Vu la décision n° 2022 – 88 AG du 5 septembre 2022 portant délégation de signature à la directrice de la recherche,

DECIDE

Article 1er. – Au quatrième tiret de l'article 3 de la décision n° 2024 - 105 AG portant délégation de signature à l'adjoint de l'administratrice générale chargé de la recherche et de l'innovation :

- les mots « les conventions relevant du domaine de la recherche, de nature non financière, sans clause de propriété intellectuelle et hors convention de stage » sont supprimés ;
- les mots « les conventions de recherche relevant du domaine de la recherche dans la limite de toutes délégations accordées à l'administratrice générale par le conseil d'administration » sont rajoutés.

Article 2. – Au quatrième tiret de l'article 2 de la décision n° 2022 – 88 AG portant délégation de signature à la directrice de la recherche :

- les mots : « les conventions relevant du domaine de la recherche, de nature non financière, » sont supprimés,
- les mots « les conventions de recherche relevant du domaine de la recherche dans la limite de toutes délégations accordées à l'administratrice générale par le conseil d'administration » sont rajoutés ».

Le reste sans changement.

Article 3. – L’adjoint de l’administratrice générale chargé de la recherche et de l’innovation, la directrice de la recherche et l’agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision qui prend effet au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de l’établissement

Fait à Paris, le 13 juin 2025

L’administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Diffusion à :

- Monsieur Thierry HORSIN, adjoint de l’administratrice générale chargé de la recherche et de l’innovation, délégataire
- Madame Sandrine GUERIN, directrice de la recherche, délégataire

Copie à :

- Monsieur Christian JOSEPH, agent comptable
- Monsieur Florian CAHAGNE, directeur général des services
- Madame Anne DUSSOLLE, directrice des affaires financières
- Madame Perrine FRANZI, directrice des ressources humaines

DÉCISION N° 2025 – 56 AG
portant modification de la décision n° 2024 – 125 AG portant délégation de signature
à la cheffe du pôle de gestion des EPN de la direction des affaires financières
– Madame Laurence STROHMEYER

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et, notamment, l'article 19,

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers – Mme FAUVARQUE-COSSON (Bénédicte),

Vu le règlement intérieur en vigueur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam dans sa séance plénière du 13 mars 2019, portant délégations du conseil d'administration du Cnam à l'administrateur général du Cnam,

Vu la décision n° 2024 – 125 AG du 17 octobre 2024 portant délégation de signature à la cheffe du pôle de gestion des EPN de la direction des affaires financières,

DECIDE

Article 1er. – A l'article 1 de la décision n° 2024 – 125 AG du 17 octobre 2024 portant délégation de signature à la cheffe du pôle de gestion des EPN de la direction des affaires financières, sont rajoutés, après les mots « les recettes des centres financiers des équipes pédagogiques (EPN), du CLE, de l'ENJMIN » les mots « , du CFA ».

Le reste sans changement.

Article 3. – La directrice de la direction des affaires financières et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement

Fait à Paris, le 13 juin 2025

L'administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

DÉCISION N° 2025 – 57 AG
portant modification de la décision n° 2024 – 111 AG portant délégation de signature
au directeur préfigurateur de l'Ecole d'ingénieurs du Cnam (EICnam)
– Monsieur Stéphane LEFEBVRE

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et, notamment, l'article 19,

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers – Mme FAUVARQUE-COSSON (Bénédicte),

Vu le règlement intérieur en vigueur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam dans sa séance plénière du 13 mars 2019, portant délégations du conseil d'administration du Cnam à l'administrateur général du Cnam,

Vu la décision n° 2024 – 111 AG du 26 septembre 2022 portant délégation de signature au directeur préfigurateur de l'Ecole d'ingénieurs du Cnam (EICnam),

DECIDE

Article 1er. – A l'article 3 de la décision n° 2024 – 111 AG du 26 septembre 2022 portant délégation de signature au directeur préfigurateur de l'EICnam est ajouté un quatrième tiret avec les mots « les conventions de stage ».

Le reste sans changement.

Article 2. – Le directeur préfigurateur de l'EICnam et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement

Fait à Paris, le 13 juin 2025

L'administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Diffusion à :

- Monsieur Stéphane LEFEBVRE, directeur préfigurateur de l'EICnam, délégataire

Copie à :

- Monsieur Christian JOSEPH, agent comptable
- Monsieur Florian CAHAGNE, directeur général des services
- Monsieur Larry BEN SIMHON, adjoint de l'administratrice générale chargé de la formation
- Madame Anne DUSSOLLE, directrice des affaires financières
- Madame Perrine FRANZI, directrice des ressources humaines
- Madame Marie-Astrid BERTHEAU, directrice adjointe de l'EICnam

Décision tarifaire N° 2025-58 AG
Tarifs des formations du Centre de représentation du Cnam au Maroc
Année universitaire 2025-2026

L'Administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le décret n° 2012-1246 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;

Vu le règlement intérieur du Cnam ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2019 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 juillet 2022 relative à la politique d'exonération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2024 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;

DÉCIDE :

1. Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public
- Pour les seules inscriptions à un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou à un titre d'ingénieur diplômé :
 - les étudiants boursiers sur critères sociaux
 - les étudiants titulaires d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union européenne
 - les étudiants étrangers titulaires d'une bourse du Gouvernement français
 - les pupilles de la Nation ou de l'Etat

2. Exonération partielle

Bénéficie d'une exonération partielle (35 % du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS)
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)
- Demandeur d'emploi en fin de droits
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA)
- Personne placée sous-main de justice
- Ainsi que, hors le cas des inscriptions à un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou à un titre d'ingénieur diplômé :
 - les étudiants boursiers sur critères sociaux
 - les étudiants titulaires d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union européenne
 - les étudiants étrangers titulaires d'une bourse du Gouvernement français
 - les pupilles de la Nation ou de l'Etat

3. Tarifs des unités d'enseignement en formation ouvertes et à distance

Les tarifs des unités d'enseignement en formation ouverte et à distance comprennent :

- Un Droit d'inscription forfaitaire annuel : 1.842 Dirhams
- Un droit d'inscription par ECTS qui se décline de la manière suivante :

ECTS	Tarifs en dirhams marocains
2 et 3 ECTS	1 900
4 ECTS	2 150
5 et 6 ECTS	2 500
8 ECTS	2 900
10 ECTS	3 000
12 ECTS	3 800
Préparation mémoire licence Générale	2 150

4. Tarifs des unités d'enseignement et d'activité du diplôme d'ingénieur

Code	Unités d'activité	Tarifs en dirhams marocains
UAAD	Inscription à l'Eicnam	6 000
ENG	Information communication pour l'ingénieur – Oral probatoire	4 800
UAMM	Mémoire de fin d'étude	12 000

5. Tarifs des dispositifs de validation

Dispositifs	Tarifs en dirhams marocains
VES	3 000
VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels)	3 000
VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)	15 000

6. Tarifs des unités d'enseignement de l'Intec : Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC)

Un droit d'inscription forfaitaire annuel : 1.842 Dirhams

Codes	Libellés	Tarifs en DH/UE
		DT
TEC 111	Fondamentaux du droit	4 370
TEC 115	Économie contemporaine	
TEC 118	Système d'information et de gestion	
TEC 119	Comptabilité	
TEC 112	Droit des sociétés et des groupements d'affaires	4 370
TEC 114	Droit fiscal	
TEC 116	Finance d'entreprise	
TEC 120	Comptabilité approfondie	
TEC 113	Droit social	4 370
TEC 117	Management	
TEC 121	Contrôle de gestion	
TEC 122	Anglais des affaires	
TEC 123	Communication professionnelle I	

DT: cours à distance avec imprimé+ Webconférences

7. Tarifs des unités d'enseignement de l'Intec : Licence CCA

Un droit d'inscription forfaitaire annuel : 1.842 Dirhams

Codes	Libellés	Tarifs en DH/UE (DT)
431-441	Comptabilité approfondie	2 900
432-442	Droit des sociétés	1 900
433-443	Contrôle de gestion	2 900
434-444	Management	2 500
435-445	Finance d'entreprise	2 500
436-446	Droit fiscal approfondi	2 500
437-447	Droit du travail	2 150
448	Anglais des affaires	2 500
439-449	Préparation au mémoire - Mémoire professionnel	3 800

DT: cours à distance avec imprimé+ Webconférences

8. Tarifs des unités d'enseignement de l'Intec: Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)

Un droit d'inscription forfaitaire annuel :1.842 Dirhams

Code UE	Tarifs par mode de formation en DH/UE	
	DT	
UE 211 Gestion juridique fiscale et sociale	4470	
UE 212 Finance		
UE 213 Management et contrôle de gestion		
UE 214 Comptabilité et audit		
UE 215 Management des systèmes d'information		
UE 218 Anglais des affaires		
UE 217 Mémoire		

DT: cours à distance avec imprimé+ Webconférences

9. Tarifs des unités d'enseignement de l'Intec: Master Comptabilité, contrôle, audit (CCA)

Un droit d'inscription forfaitaire annuel :1.842 Dirhams

Code UE	Tarifs par mode de formation en DH/UE		
		DS	DT
TEC532-542 : Finance	Bloc M1	7 500	4 470
TEC535-545 : Management des systèmes d'information			
TEC536-546 : Anglais des affaires			
TEC533-543 : Management et contrôle de gestion			
TEC531-541 : Gestion juridique, fiscale et sociale	Bloc M2		
TEC537 : Préparation au mémoire			
TEC534-544 : Comptabilité et audit			
TEC547 : Mémoire professionnel			

DS : Cours à distance + Webconférences + manuels de cours imprimés et en ligne

DT : Cours à distance avec imprimé + Webconférences

10. Tarifs UE à la carte (redoublants)

Code UE	Tarifs par mode de formation en DH/UE	
		DT
TEC532-542 : Finance TEC535-545 : Management des systèmes d'information TEC536-546 : Anglais des affaires TEC533-543 : Management et contrôle de gestion	Bloc M1	2 270
TEC531-541 : Gestion juridique, fiscale et sociale TEC537 : Préparation au mémoire TEC534-544 : Comptabilité et audit TEC547 : Mémoire professionnel	Bloc M2	

DS : Cours à distance

11. Tarifs des unités d'enseignement de l'Intec pour les certificats de compétence

Codes	Libellés	Tarifs en DH/UE
TEC 712	Audit et contrôle légal des comptes	5 350
TEC 714	Gestion des associations (comptabilité, droit et fiscalité)	
TEC 715	Comptabilité internationale	
TEC 741	Finance de marché	
TEC 761	Audit des systèmes d'information	

12. Validité de la présente décision

L'Administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 16/06/25

L'Administratrice générale



Imputation de la recette : Centre de représentation du Cnam au Maroc

**Décisions émanant de la direction nationale des formations
(DNF)**

NOTE DE REGLEMENT N°2025-15/DNF**Relative aux mesures transitoires concernant l'unité d'enseignement
Enjeux des transitions écologiques : comprendre et agir (TED001)**

À compter du 1^{er} septembre 2025, dans le cadre de la nouvelle accréditation des formations de premier cycle de l'établissement, l'ensemble des maquettes pédagogiques incluent l'unité d'enseignement *Enjeux des transitions écologiques : comprendre et agir (TED001)* conformément aux préconisations du Ministère de tutelle de notre établissement.

Cela s'applique à tous les nouveaux auditeurs à partir de la rentrée 2025.

Les mesures transitoires suivantes s'appliquent afin de permettre **aux auditeurs déjà engagés dans des parcours de formation concernés par cette mesure de terminer leur cursus sur la base des informations communiquées lors de leur inscription.**

Les auditeurs inscrits en apprentissage en 2023-2024 et en 2024-2025 qui seraient diplômés en 2025-2026 ou 2026-2027 sont dispensés de valider cette unité d'enseignement.

Les auditeurs inscrits en HTT ayant entamé leur parcours diplômant en 2023-2024 ou avant sont dispensés de valider cette unité d'enseignement s'ils terminent leur cursus en 2025-2026, 2026-2027, et 2027-2028.

Cette mesure est applicable durant deux ans pour l'apprentissage et trois ans pour le HTT.

Fait à Paris le 19 mai 2025

Pour l'Administratrice générale empêchée et
par délégation,

La Directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Le Conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03

Case courrier 4DNF01

tél 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N°2025-16/DNF

**Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015,
les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation automatisée au
moyen du dossier VES via la jurisprudence.**

Les détenteurs du Bachelor « Diplôme d'établissement Bachelor Entreprendre dans les métiers d'art » (BCH36) obtiendront également le Titre RNCP de niveau 5 *Entrepreneur de petite entreprise* (CPN4500A) à l'issue de la deuxième année du BCH36 (à condition d'être inscrits dans ce cursus et d'avoir validé ses deux premières années), ainsi que la Licence professionnelle Droit, économie, gestion, mention Métiers de l'entrepreneuriat, parcours Manager et développer une entreprise artisanale (LP11901A) à l'issue de la troisième année du BCH36.

Les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence, en joignant à leur demande le relevé de notes de fin de deuxième année pour l'obtention du Titre RNCP, ainsi que le procès-verbal de jury ou l'attestation de délivrance du Bachelor pour l'obtention de la Licence professionnelle.

Fait à Paris, le 21 mai 2025

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Le Conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

**Décisions émanant de la direction de l'action régionale
(DIRAR)**

DÉCISION N° 2025-04 DIRAR
portant renouvellement de la directrice du centre régional du Cnam en Pays de la Loire

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers :

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et, notamment, l'article 26,

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la convention de création du centre régional du Conservatoire national des arts et métiers en Pays de la Loire,

Vu la décision n° 2020-04 du 24 juin 2020 portant nomination de la directrice du centre régional du Cnam en Pays de la Loire,

décide :

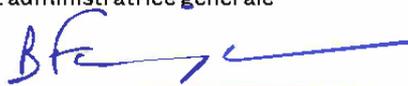
Article 1^{er}. – Madame Laurence VAN ASTEN, directrice du centre régional du Cnam en Pays de la Loire est renouvelée dans ses fonctions de directrice régionale du Cnam pour une durée de cinq années, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Article 2. – Madame Laurence VAN ASTEN reçoit délégation de signature pour la délivrance des attestations de valeur proposées par le jury réuni sous la présidence d'un enseignant-chercheur du Cnam et pour tout document lié à l'activité pédagogique du centre du Cnam en région Pays de la Loire, à compter de la date de renouvellement de fonctions indiquée à l'article 1^{er}.

Article 3. – La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers et d'une notification à l'intéressée.

Fait à Paris, le 6 juin 2025

L'administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Notification :

Madame Laurence VAN ASTEN, directrice du centre régional du Cnam en Pays de la Loire

Copie à :

Monsieur le président de l'association de gestion du Cnam en Pays de la Loire

Monsieur le directeur général des services

Monsieur l'adjoint de l'administratrice générale en charge de la formation

Monsieur l'agent comptable

Madame la directrice des ressources humaines

Madame la directrice des affaires financières

Madame la cheffe du service des affaires juridiques